



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 16 Mai 2019

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN DU 26 MAI 2019

Dans le cadre de l'élection des représentants du Parlement européen du 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales était fixée au 31 mars 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 un répertoire électoral unique et permanent, géré par l'Insee, a été créé.

Nous invitons les électeurs qui n'auraient pas encore reçu leur nouvelle carte électorale à vérifier soit auprès de leur mairie soit sur le site (service-public.fr) la commune et le bureau de vote dans lesquels ils sont inscrits

Les électeurs qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale de leur commune en raison d'une erreur matérielle pourront effectuer jusqu'au dimanche 26 mai 2019 inclus une démarche auprès des tribunaux d'instance de Carcassonne ou de Narbonne (selon leur domicile) afin de régulariser leur situation.

Contact presse :

Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*

04.68.10.27.87

Marlène ARCIZET – *Assistante communication*

04.68.10.29.82



Préfecture de l'Aude



@Prefet11



www.aude.gouv.fr